

Les violations apparentes de la réglementation canadienne sur les mammifères marins

La chasse commerciale aux phoques du Canada est gérée par le Ministère des Pêches et des Océans (MPO), qui a décrété une nouvelle réglementation canadienne sur les mammifères marins en 1993, conformément à la loi canadienne sur la Pêche ; il s'agit de la pièce d'œuvre principale de la législation qui définit comment la chasse aux phoques peut être menée. La réglementation canadienne sur les mammifères marins stipule la manière dont la chasse doit être conduite.



WWW.IFAW.ORG

La réglementation canadienne sur les mammifères marins stipule clairement ce que le gouvernement considère comme une loi exécutoire.*

La réglementation canadienne sur les mammifères marins comprend une description de la méthode pour tuer les phoques, les outils utilisables, les lieux et la période de la chasse, ainsi que les personnes autorisées à la pratiquer. Par exemple, les règlements stipulent que les chasseurs de phoques ne peuvent tuer les phoques qu'au moyen d'hakapiks, de lourds gourdins arrondis, de carabines et de fusils de chasse. De plus, les chasseurs utilisant des hakapiks et des gourdins doivent frapper les phoques à la tête jusqu'à l'écrasement du crâne, puis exécuter un test réflexe de clignement des yeux ou vérifier manuellement le crâne afin de s'assurer que l'animal est bien mort avant de le dépecer. Il est interdit aux chasseurs de phoques de dépecer ou de saigner les phoques encore en vie.

IFAW a répertorié de nombreux cas de violation apparente de la réglementation canadienne sur les mammifères marins.

Malgré ces règlements explicites, IFAW a enregistré sur cassette vidéo la preuve que les chasseurs de phoques semblent utiliser des armes illicites pour tuer les phoques, notamment en utilisant des crochets pour les traîner sur la glace, n'effectuent pas les tests réflexes de clignement et procèdent même au dépeçage et au saignement de phoques encore en vie. Ce mépris apparent des règlements a été observé et enregistré à plusieurs reprises pendant les repérages annuels qu'IFAW effectue lors de la chasse commerciale aux phoques du Canada.

Le MPO ne surveille pas la chasse comme il se doit.

Le gouvernement canadien prétend que la chasse aux phoques est "étroitement contrôlée et fermement réglementée". Mais comme elle concerne des milliers de chasseurs de phoques opérant sur une zone de plusieurs centaines de kilomètres carrés de glace et d'eau, il est quasiment impossible de procéder à une surveillance efficace. Un rapport de 2005 élaboré par un groupe de travail composé de vétérinaires indépendants a déclaré que le MPO n'avait pas la capacité suffisante pour contrôler la chasse ou mettre en application ses règlements.

Le MPO ne poursuit pas la plupart des contrevenants.

IFAW a soumis la preuve vidéo de près de 700 violations apparentes de la réglementation canadienne sur les mammifères marins au MPO et à la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), mais malgré cela, les charges ont rarement été retenues.

Cela fait plus de 10 ans qu'IFAW alerte le Ministère canadien des Pêches et des Océans des cas de violation apparente pendant les chasses aux phoques. Les membres de l'organisation continuent d'observer la chasse chaque année afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la cruauté de la chasse commerciale aux phoques.

* Changement apporté au paragraphe concernant la réglementation canadienne sur les mammifères marins stipulant clairement ce que le gouvernement considère comme une loi exécutoire.

Voici la nouvelle réglementation :

La réglementation canadienne sur les mammifères marins comprend une description de la méthode pour tuer les phoques, les outils utilisables, les lieux et la période de la chasse, ainsi que les personnes autorisées à la pratiquer. Par exemple, les règlements stipulent que les chasseurs de phoques ne peuvent tuer les phoques qu'au moyen d'hakapiks, de lourds gourdins arrondis, de carabines et de fusils de chasse. De plus, les chasseurs utilisant des hakapiks et des gourdins doivent frapper les phoques à la tête jusqu'à l'écrasement du crâne, on vérifie ensuite si l'animal est bel et bien irréversiblement inconscient, le chasseur doit palper la tête et s'assurer que le crâne et les deux hémisphères cérébraux sont fracassés. Si ce n'est pas le cas, il faut immédiatement frapper le phoque à nouveau. En troisième lieu, il faut saigner l'animal, ces trois étapes doivent se succéder rapidement.



Photos: © D. White / IFAW